

ACTION URGENTE

UN MOINE TIBÉTAIN EMPRISONNÉ POUR AVOIR PROTESTÉ

Le moine tibétain Lobsang Drakpa aurait été condamné à trois ans de prison lors d'un procès secret, après avoir été arrêté par la police parce qu'il avait organisé une action solitaire. Il n'a eu aucun contact avec sa famille ni un avocat, et risque d'être victime d'actes de torture et d'autres mauvais traitements.



Lobsang Drakpa, 21 ans, moine tibétain du monastère de Kirti dans la Préfecture autonome tibétaine et qiang de Ngawa (canton de Ngaba, province d'Amdo) aurait été condamné à trois ans de prison pour des chefs d'accusation inconnus dans le cadre d'un procès secret, d'après les informations relayées par Radio Free Asia le 5 août 2016.

D'après un moine du monastère de Kirti en exil en Inde, Lobsang Drakpa a organisé une action individuelle le 10 septembre 2015 dans la rue principale, dans le canton d'Aba, en criant des slogans comme « Liberté pour le Tibet » et « Longue vie au dalaï-lama ». Des policiers en patrouille ont frappé Lobsang Drakpa dans la rue, et l'ont emmené immédiatement. Un autre moine du même monastère aurait été arrêté en raison d'une autre action menée seul dans l'après-midi du 10 septembre également.

Au cours du second semestre 2015, le nombre d'actes d'auto-immolation recensés dans des régions tibétaines a diminué, tandis que les cas signalés de manifestations solitaires ont augmenté. Les autorités chinoises sanctionnent des personnes qu'elles soupçonnent d'être associées à ceux qui s'auto-immolent, comme cette femme tibétaine, Dolmo Tso, condamnée à trois ans de prison en 2014 et torturée en détention pour avoir déplacé le corps d'un homme qui s'était immolé par le feu.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en chinois, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition Lobsang Drakpa, s'il est incarcéré uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression, ou à le rejuger dans le respect des normes internationales pour une infraction rendue publique et dûment reconnue par le droit international ;
- dans l'attente de sa libération, exhortez les autorités à garantir que Lobsang Drakpa communique régulièrement et sans restriction avec sa famille et les avocats de son choix, et qu'il soit protégé contre la torture et d'autres mauvais traitements.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 OCTOBRE 2016 À :

Gouverneur

Yang Kening
Aba Tibetan and Qiang Autonomous
Prefecture People's Government Office
37 Daerma Jie, Maerkang Zhen
Aba Tibetan and Qiang Autonomous
Prefecture, Sichuan Sheng 624000
République populaire de Chine
Formule d'appel : Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,

Directeur

Chen Mingguo
Sichuan Provincial Department of Justice
24, Shangxiang Jie
Chengdu Shi, Sichuan Sheng 610015
République populaire de Chine
Tél. : +86 028 8674 7716 (en chinois uniquement)
Fax : +86 028 8662 2243

Formule d'appel : Dear Director, / Monsieur,

Copies à :

Premier ministre
Li Keqiang Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyou Jie
Xicheng Qu, Beijing Shi 100017
République populaire de Chine
Fax : +86 10 659611

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Chine dans votre pays (adresses à insérer ci-dessous)

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.



ACTION URGENTE

UN MOINE TIBÉTAIN EMPRISONNÉ POUR AVOIR PROTESTÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En Chine, les Tibétains sont en butte à des discriminations et à des restrictions de leurs droits aux libertés de religion, d'expression, d'association et de réunion. Des moines, écrivains, manifestants et militants tibétains sont régulièrement arrêtés en raison de leurs activités pacifiques.

Depuis les manifestations tibétaines de grande ampleur organisées en 2008 contre les politiques menées par la Chine dans les régions tibétaines, le gouvernement chinois a imposé des contrôles militaires et de sécurité intrusifs à la population locale. Les autorités continuent par ailleurs de soumettre les Tibétains à des programmes d'« éducation patriotique », qui les forcent à dénigrer le dalaï-lama et à exprimer leur soutien au Parti communiste chinois. Les monastères et les couvents tibétains sont particulièrement la cible de ces campagnes.

Depuis février 2009, au moins 145 Tibétains se sont immolés par le feu dans des régions à population tibétaine, en signe de protestation contre la politique répressive des autorités. Parmi eux, 13 moines du monastère de Kirti, dans la Préfecture autonome tibétaine et qiang d'Aba (Ngaba). Lobsang Drakpa est natif du village de Soruma, commune de Qiujima, canton d'Aba (commune de Choejema, canton de Ngaba), où trois Tibétains se sont auto-immolés en 2012.

Ces dernières années, le gouvernement chinois a rédigé ou adopté tout un ensemble de lois et de réglementations draconiennes sous prétexte de renforcer la sécurité nationale. On redoute que ces textes ne soient utilisés pour faire taire les voix dissidentes et sévir contre les défenseurs des droits humains par l'intermédiaire de chefs d'accusation ayant un champ d'application étendu, comme « incitation au séparatisme » et « séparatisme ».

Amnesty International a recueilli des informations sur l'utilisation abusive d'accusations de « séparatisme », qui a donné lieu à des violations des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et de religion. Tashi Wangchuk (index AI : ASA 17/3793/2016), un homme qui défend l'apprentissage de la langue tibétaine, a été placé en détention le 27 janvier 2016 pour « incitation au séparatisme », et n'a pas pu voir sa famille. Il risque 15 ans de réclusion s'il est déclaré coupable. L'écrivain et blogueur tibétain Druklo (Shokjang de son nom de plume) (index AI : ASA 17/3908/2016), a été condamné à trois ans de prison en février 2016 pour « incitation au séparatisme », en raison de ses posts en ligne sur la liberté religieuse, le dalaï-lama et d'autres questions relatives au Tibet.

Nom : Lobsang Drakpa
Homme

AU 208/16, ASA 17/4802/2016, 12 septembre 2016